

A M B A S S A D E D U T O G O

*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres
Organisations Internationales à Genève*



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail- Liberté-Patrie

7^{ème} CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LE COMMERCE DES ARMES (CSP7)

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

Projet, Vérifier au prononcé

*Genève, 31 août 2021
13h 00 - 16 h 00*

67-69, Rue de Lausanne 1202 Genève (Suisse)

Tél : 022 566 83 00 / Fax : 022 566 83 05

E-mail : info@mission-togo.ch / Site Web : www.ambassadedutogo.ch

Monsieur le Président,

Le Togo salue l'organisation de la 7^{ème} **Conférence des Etats Parties à la Convention sur le Commerce des Armes (CSP7)** et remercie le Président de la CSP7, ainsi que le Secrétariat du TCA pour leurs efforts inlassables en vue de la tenue effective de la présente assise dont le thème central est très pertinent, notamment à la lumière des défis auxquels notre monde en général, et en particulier les pays africains sont actuellement confrontés.

En effet, lorsque nous consultons les statistiques qui font état du coût humain annuel lié aux armes légères et de petits calibres (ALPC), nous ne pouvons que nous féliciter du choix de ce thème et dire que « *consolider les efforts visant à éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petits calibres (ALPC) et à assurer une gestion efficace des stocks* » n'est pas une option, mais une priorité, un impératif.

Ce thème nous interpelle et nous invite fortement à, non seulement ancrer solidement nos efforts dans la mise en œuvre du TCA dans le cadre mondial portant sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement, mais aussi à adopter une approche durable, intégrée et concertée pour résoudre les problèmes liés au commerce illicite des armes classiques, y compris les ALPC.

Cette approche passe nécessairement par la mise en place des systèmes de contrôle des exportations et de gestion des stocks par les Etats.

A cet effet, permettez-moi de rappeler que le Togo, mon pays, a très vite compris ces enjeux et s'est très tôt engagé dans la lutte contre la circulation anarchique des ALPC.

Ainsi, avec la précieuse assistance du Secrétariat du TCA, le Togo a pris un certain nombre d'initiatives se traduisant notamment par une vaste campagne de sensibilisation et de vulgarisation du Traité, à travers toutes les régions du pays, et le processus, toujours en cours, d'élaboration et d'adoption des normes législatives et réglementaires d'application du TCA. Le Togo a en outre abrité, des ateliers visant à assurer la promotion du Traité et son implémentation au sein des Etats Membres et ce, grâce au financement du Fonds d'affection spécial.

67-69, Rue de Lausanne 1202 Genève (Suisse)

Tél : 022 566 83 00 / Fax : 022 566 83 05

E-mail : info@mission-togo.ch / Site Web : www.ambassadedutogo.ch

A cet égard, permettez-moi de rappeler ici qu'un atelier s'est tenu à Lomé, du **1^{er} au 03 octobre 2019**. Cet atelier, qui a réuni des Experts gouvernementaux de treize (13) pays, a eu pour thème « **Incorporation des dispositions du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) dans les systèmes juridiques nationaux des Etats d'Afrique francophone, parties au Traité** ».

Par ailleurs, cet atelier, fruit des recommandations issues de celui également tenu à Lomé en décembre 2017 sur le thème « **Renforcement de capacités des acteurs africains sur la mise en œuvre du TCA** », constitue la preuve tangible de la détermination des Autorités de mon pays de faire figurer le Togo au nombre des Etats résolument engagés en faveur de la mise en œuvre effective des dispositions du Traité en Afrique.

Pour terminer, je voudrais ici réitérer l'engagement du Togo à poursuivre ses actions en vue de l'éradication du commerce illicite des armes, particulièrement à travers le renforcement de la mise en œuvre de notre Traité commun, tout en formulant, à cet effet, l'espoir que mon pays pourra toujours bénéficier de la précieuse assistance du Secrétariat du TCA.

Je vous remercie !